



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ATELIER BRICOL' DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL « ALINE ET LOUIS RIVALS »

"L'atelier bricol'" de Pibrac, c'est quoi ?

- L'atelier est gratuit et ouvert à tous dans un esprit de bienveillance et de convivialité.
- On apprend à réparer avec les conseils d'un *bricoleur bénévole*.
- C'est réparer ensemble, apprendre les uns des autres.
- C'est éviter le gaspillage : pourquoi jeter un appareil qui pourrait encore servir.
- C'est atelier n'est pas un service, c'est le propriétaire qui répare son appareil et s'approprie son fonctionnement mais quelque fois l'appareil est irréparable ou les compétences des bénévoles sont insuffisantes.
- Des outils sont mis à disposition des participants mais ceux-ci peuvent aussi en amener.
- Le but n'est pas de remplacer les professionnels mais juste de montrer au public que les objets sont souvent réparables.

Principe de fonctionnement :

1. Avant de commencer la réparation, un *bricoleur bénévole référent* évalue avec le participant la méthode de réparation et des risques encourus par l'appareil. La réparation ne peut commencer qu'avec l'accord du propriétaire. La responsabilité du *bricoleur bénévole référent* n'est en aucun cas engagée en cas d'échec de la réparation qu'elle qu'en soit la cause.
2. C'est le propriétaire de l'appareil qui répare avec les conseils du *bricoleur bénévole*.
3. Pour l'instant les objets se limitent au petit électroménager, audio/vidéo, informatique.
4. Le référent bénévole assure la continuité de la réparation si celle-ci s'étale sur plus d'une séance
5. Le participant repart avec son appareil qu'il ait été réparé ou non.



6. Le participant s'organise pour récupérer ou acheter les pièces à changer et/ou le petit matériel consommable nécessaire à la réparation de son appareil, avec les conseils du bénévole. »

Tout usager s'engage à lire et à respecter ces principes précités.

Je soussigné

déclare avoir lu et accepté le règlement de l'atelier.

Date :

Signature :